

## Check-list pour la subvention dans le cadre de la Semaine interculturelle

### 1) Puis-je déposer une demande de subvention ?

a) J'appartiens à :

d'une association, d'une institution, d'une organisation à caractère public

**ou**

d'une initiative d'au moins 5 personnes (toutes enregistrées dans le LK Germersheim).

oui

et j'ai un siège dans le Landkreis Germersheim (pour les organismes publics)

oui

→ **Vous avez le droit de faire une demande** 😊

b) Je fais partie de:

à un organisme à but lucratif ou je coopère avec des organismes éligibles à la demande.

oui

→ **Vous n'êtes malheureusement pas éligible** ☹️

**MAIS:** nous serions néanmoins très heureux s'ils participaient à la Semaine interculturelle, même sans subvention. Si elles sont intéressées, nous les incluons volontiers dans notre programme et leur fournissons du matériel de promotion de la JIF.

### 2) Mon projet sera-t-il soutenu ?

Mes actions ...

a) ...contribuent à la mise en place d'un échange intégratif dans les communes locales ou les villes du Landkreis Germersheim. Elles favorisent la communauté sociale et vivante

oui

b) ...renforcent la participation des différents habitants aux processus sociaux dans le district de Germersheim. Ils montrent la diversité des cultures

oui

c) ...soutiennent la cohésion dans les communes locales et les villes. L'objectif est de créer une identité communale commune

oui

d) ... aident les organisations et les initiatives à s'ouvrir à de nouveaux thèmes et groupes. Les coopérations sont encouragées.

oui

**→ Votre projet répond à au moins une des mesures mentionnées ? Votre projet est éligible 😊**

### **3) La mesure que j'ai choisie répond-elle aux critères requis?**

#### **a) Information et éducation sociale**

Votre projet s'intéresse aux différentes réalités de vie des personnes qui vivent ici. Vous rendez visibles les arrière-plans et les contextes ou donnez un aperçu de leur quotidien.

oui

#### **b) Compréhension mutuelle et thèmes des différents groupes cibles**

Votre projet aide à percevoir les différences et à découvrir ce qui les relie. Il s'agit de trouver des solutions ensemble, de s'engager et d'éveiller la compréhension pour les autres. Les thèmes du désavantage et de l'exclusion sont abordés.

oui

#### **c) Soutien et empowerment**

Votre projet fournit des informations sur les offres, les formations, les projets ou les structures de soutien. Les personnes ont l'occasion de s'exprimer et de se forger une opinion. Le projet offre des espaces d'échange et de discussion ou des conseils sur l'organisation. L'objectif de votre projet est de permettre à un maximum de groupes différents de participer à la société.

oui

#### **d) Créativité et nouvelles formes de participation**

Votre projet incite à la participation. Il montre de nouvelles voies et aide à rassembler des personnes qui ne se rencontrent pas souvent. Vous faites participer des personnes qui sont rarement atteintes autrement. Votre projet aide à surmonter les barrières et les obstacles grâce à de nouvelles idées et à la créativité.

oui

#### e) Pluralisme et principes démocratiques

Votre projet contribue à transmettre les bases d'une société ouverte. Il unit les gens, même s'ils ont des opinions différentes et viennent de cultures différentes. L'objectif de votre projet est de respecter la liberté d'expression des autres. Les gens doivent se confronter à d'autres opinions et en discuter de manière respectueuse. Les participants peuvent ainsi faire l'expérience de la démocratie et du libre arbitre.

oui

→ Votre action remplit au moins trois des cinq critères mentionnés ? Votre action est éligible ☺

#### 4) Mes dépenses sont-elles éligibles ?

a) Mes frais sont dépensés pour la mise en œuvre de la Semaine interculturelle et ne le seraient pas autrement...

Il s'agit notamment de dépenses pour

- les frais d'impression et les mesures publicitaires (p.ex. flyers)
- Prestataires de services (p.ex. technique, graphisme)
- le personnel, en particulier les honoraires (par exemple pour la présentation, les contributions musicales ou artistiques), qui sont générés une seule fois dans le cadre du projet
- Documentation (par ex. photographe)
- Frais de déplacement, s'ils sont liés à la réalisation directe du projet et s'ils sont justifiés.
- Frais de location/d'emprunt occasionnés une seule fois dans le cadre du projet
- Matériel de travail et de consommation
- Organisation et administration (veuillez fournir des preuves individuelles).
- Les prix en nature ne sont encouragés que s'il existe un lien avec les critères d'éligibilité.

oui

→ Vos dépenses sont éligibles ☺ (Subvention maximale: 500€ (y compris forfait de dépenses de 50€)

b) Mes frais...

- sont des frais courants (équipement standard, aménagement, inventaire, frais de location, frais d'honoraires)
- les frais de déplacement

oui

→ Vos dépenses ne sont malheureusement pas éligibles ☹

**Vous l'avez fait! ☺ Nous attendons avec impatience votre projet dans le cadre de la Semaine interculturelle ! Veuillez respecter les délais indiqués.**

Tous les projets participants seront publiés dans notre programme (imprimé) sur l'IntegreatApp après avoir été acceptés par l'administration du district de Germersheim  
<https://integreat.app/germersheim/de/events>